

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER SIMPLIFIE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

VALANT ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Acheteur

État Ministère des transports – DIR Nord

Représentant de l'acheteur (RA)

Madame la Directrice de la DIR Nord par arrêté préfectoral du 28 mars 2024

Objet de la consultation

Accompagnement au déploiement du projet stratégique 2025-2028 de la DIR Nord

Remise des offres

Date et heure limites de réception : 20/08/2026 à 20h00 (heure locale de l'adresse de l'acheteur)

MARCHES PUBLICS – PROCÉDURE ADAPTÉE

DOSSIER SIMPLIFIÉ DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Valant engagement contractuel

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement. Il est composé des points suivants :

- A. Objet du marché
- B. Règlement de la consultation
- C. Identification du pouvoir adjudicateur
- D. Identification de l'entreprise
- E. Clauses administratives particulières
- F. Annexe technique
- G. Annexe financière
- H. Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu
- I. Signature de l'entreprise
- J. Signature du pouvoir adjudicateur si l'offre du candidat est retenue

A - OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché : Accompagnement au déploiement du projet stratégique 2025-2028 de la DIR Nord

Décomposition en tranches et en lots : sans objet

B – RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

NB pour les candidats : Les informations contenues dans ce paragraphe sont non contractuelles et informent les candidats sur les conditions de la mise en concurrence.

B1 – Documents à fournir par le candidat

- Les éléments demandés au titre de la candidature :
 - 1 - Les documents et renseignements mentionnés aux articles R.2143-3 et R.2142-3 et 4 du code de la commande publique, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics) ;
 - 2 - La forme juridique du candidat ;
 - 3 - En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
 - 4 - Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;

5 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

6 - La présentation d'une liste des principales prestations de même nature réalisées au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur ;

7 - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;

8- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

- Le présent document signé avec son annexe financière complétée
- Un mémoire technique présentant notamment :
 - ✓ Une analyse par le candidat des enjeux du projet stratégique et de son suivi au sein de la DIR Nord, ainsi que les méthodes d'accompagnement proposées.
 - ✓ Organisation, références et qualifications des membres de l'équipe dédiée à la prestation
 - ✓ Les modalités d'intervention pour les différentes étapes (coaching des pilotes, appui à la mobilisation des équipes, écoute interne, travail avec le CODIR, ...)
 - ✓ Méthodologie proposée plus spécifiquement pour l'accompagnement des pilotes dans le suivi des actions et pour mobiliser large les agents de la DIR Nord au projet stratégique

B2 – Réception des plis

Les pièces constitutives, sont à transmettre par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence DIRN-MAPA-DIR-2026-07-16

Les plis, enregistrés par ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date limite et heure limite de réception des offres fixée sur la page de garde du présent document

Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limite ne seront pas acceptées.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>), le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document ;
- La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;

- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;
- Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'annexe n°12 du code de la commande publique. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément et ne doit pas être verrouillé.

B3 – Critères de jugement des offres

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit :

Critères d'attribution	
Critère n°1 - Le prix des prestations pondéré à 40 %	
Le prix des prestations est noté sur 100 points, jugé au travers de l'annexe financière et selon la formule :	
NOTE NP = 100 x $\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre analysée}}$	
Critère n°2 - La valeur technique des prestations pondéré à 60 %	
La valeur technique de l'offre est notée sur 100 points et évaluée à l'analyse du mémoire technique au regard des 4 sous-critères suivants :	
- sc1 - pertinence de l'analyse des enjeux et des méthodes d'accompagnement proposées noté sur 40 points	
- sc2 - pertinence des modalités d'intervention auprès des différents acteurs du processus noté sur 30 points	
- sc3 - pertinence de la méthodologie proposée pour le maintien de la cohérence globale du projet stratégique et l'évaluation des résultats noté sur 10 points	
- sc4 - pertinence des références et la qualité des personnes associées noté sur 20 points	
La notation de chaque sous-critère sera réalisé selon selon l'échelle suivante :	
VALEUR DE L'OFFRE	NOTATION
Très satisfaisant	Réponse complète sans aucune observation ou réserve 100 % des points
Satisfaisant	Réponse satisfaisante comportant quelques imprécisions ou réserves mineures 75 % des points

Assez satisfaisant	Acceptable malgré des imprécisions	50 % des points
Insuffisant	Nombreuses imprécisions	25 % des points
Très insuffisant	Absence d'information ou informations hors sujet	0 % des points

La note technique finale est calculée de la manière suivante :

$$\text{NOTE NT} = 100 \times \frac{\text{valeur technique de l'offre analysée}}{\text{Meilleure note valeur technique de toutes les offres}}$$

La note finale sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note finale sur 100} = (\text{Note 1} \times 40\%) + (\text{Note 2} \times 60\%)$$

B4 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

C - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

■ Désignation de l'acheteur :

État - Ministère des transports

DIR Nord

Direction

44 ter rue Jean Bart

CS 20275

59019 LILLE CEDEX

■ Représentant du pouvoir adjudicateur (signataire du marché) :

Madame Nathalie DEGRYSE, Directrice de la DIR Nord par arrêté préfectoral du 28 mars 2024.

1. **Comptable public assignataire des paiements :** Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques des Hauts-de-France.

■ Imputation budgétaire : 0203

D – IDENTIFICATION DU TITULAIRE

Choisir la section en fonction de la nature du titulaire (prestataire unique ou groupement)

D1 - Si le titulaire est un prestataire unique

Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

D2 - Si le titulaire est un groupement d'entreprises :

- Nature du groupement : SOLIDAIRE / CONJOINT (le candidat raye la mention inutile)
- Identification des membres du groupement : mandataire _____

Cotraitant 1															
Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															

Tel. :		Fax :	
Courriel :			
N° d'identité d'établissement (SIRET) :			
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :			

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : 	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société) 	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 3	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : 	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société) 	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

D3 - Coordonnées bancaires (joindre un RIB) :

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :		
à :		
au nom de :		
sous le numéro :		clé RIB :
code banque :		code guichet :
IBAN		
BIC (par SWIFT)		

E – CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Le CCAG applicable aux marchés publics de **prestations intellectuelles** approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.

E1 – Procédure du marché

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R.2123-1 à 8 du code de la commande publique.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises. Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 et 20 du code de la commande publique, si les entreprises souhaitent se présenter groupées, elles pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

Néanmoins, le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le présent marché est un marché forfaitaire à prix global.

E2 – Durée, délais et reconductions

Le présent marché a une durée globale de 4 mois à compter de sa date de notification.

E3 – Lieux d'exécution

En distanciel et sur le territoire d'action de la DIR Nord

E4 - Prix

Le marché est conclu :

- à prix forfaitaire résultant de la décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF) figurant en paragraphe G pour un montant de :

	Montant en euros
Montant hors taxes arrêté en chiffres	
TVA au taux de 20 %	
Montant TTC arrêté en chiffres	
Montant TTC arrêté en lettres	

E5 – Forme des prix et variation des prix

Ces prix sont fermes et définitifs.

E6 – Avances (articles R.2191-3 à 19 du code de la commande publique)

Sans objet.

E7– Pénalités

Les pénalités s'appliquent sur simple constatation du pouvoir adjudicateur et sans mise en demeure préalable. L'ensemble des pénalités recensées ci-dessous s'appliquent au montant TTC à rémunérer au titulaire au titre du prochain paiement.

Les pénalités peuvent être appliquées en cas de retard, non-conformité ou mauvaise exécution. Il pourra être appliqué une pénalité journalière à hauteur de 1/200^{ème} du montant TTC du marché.

E8 – Obligations de vigilance

Pour tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 5 000 euros HT, le titulaire doit, préalablement et durant la durée du marché, déposer sur la plateforme « e-attestations » (coffre-fort électronique sécurisé et gratuit) l'extrait K Bis de la société ou équivalent, les attestations de paiements des cotisations sociales et fiscales, la liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle

Une pénalité sera appliquée au titulaire s'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du code du travail.

Cette pénalité sera égale à 10 % du montant du contrat.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, la personne morale de droit public pourra soit appliquer les pénalités contractuelles, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques de l'entrepreneur.

E9 – Résiliation

Les clauses mentionnées au CCAG sont entièrement applicables au marché.

En cas de résiliation prononcée pour faute du titulaire, le marché pourra être exécuté aux frais et risques de celui-ci.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une réfaction sur le prix si les prestations fournies par le titulaire s'avèrent notoirement insuffisantes au regard des axes et objectifs fixés. Il en est de même si la réalisation effective de la prestation n'a pas donné lieu à satisfaction.

E10 – Règlement des litiges

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Lille au 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex, est saisi du litige juridictionnel.

E11 – Utilisation des résultats

Les dispositions du chapitre 6 du CCAG PI sont applicables.

E12 – Règlement des prestations

Les prestations seront réglées après exécution, sur service fait.

La transmission des factures sous forme dématérialisée s'effectue après inscription sur le portail «Chorus Pro » depuis le lien suivant : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Les modalités d'utilisation du portail "Chorus Pro" sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : <https://communaute-chorus-pro.gouv.fr/>

Les factures dématérialisées adressées devront comporter les mentions prévues à l'article D.2192-2 du CCP ainsi que :

- Le numéro de marché
- Le numéro de SIRET de l'État : 11000201100044
- Le code du service exécutant de la dépense
- Le numéro d'engagement juridique (EJ)

(ces 2 numéros seront transmis par le service ordonnateur suite à la notification du marché).

La demande de paiement porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le détail de la facturation
- les références et date de notification du marché
- les références et la date du bon de commande éventuel
- les nom et adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire;
- le prix total HT et le prix total TTC, le cas échéant en tenant compte des variations de prix et des pénalités applicables

E13 – Délai de paiement

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. Celui-ci court à compter de la remise de la demande de paiement par le titulaire au pouvoir adjudicateur.

Selon la réglementation en vigueur, le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du titulaire.

F – ANNEXE TECHNIQUE

Comme ses dix homologues réparties sur l'hexagone, la DIR Nord entretient et exploite le réseau routier national non concédé selon une logique de grands itinéraires. Elle exerce ses attributions sur **2 régions (Hauts-de-France, Grand-Est)** et **7 départements** (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Ardennes, Somme, Oise et Marne). Elle emploie 635 agents.

Au total, elle gère 1070 km d'itinéraires dont 760 km de routes à chaussées séparées et 310 km de bidirectionnelles auxquelles s'ajoutent 320 km de bretelles. La DIR Nord assure aussi l'entretien de 1 224 ponts, 280 murs de soutènement, 5 tranchées couvertes et 1 143 structures supportant de la signalisation de direction (357 portiques, 289 hauts-mâts, 426 potences et 71 panneaux à messages variables).

Près de 20 ans après la création des 11 DIRs, leur organisation est arrivée à maturité. A l'échelle nationale, des réformes ont eu lieu notamment dans le cadre de la loi 3Ds, avec l'expérimentation par certaines régions de la compétence routière. D'autres s'annoncent pour le début des années 2030 avec la fin des concessions autoroutières. Même si le contexte budgétaire actuel manque de lisibilité, les moyens financiers des DIRs en entretien des routes ont jusqu'à présents été relativement préservés mais avec des moyens humains contraints. **C'est dans ce contexte que la Direction des Mobilités Routières (DMR) et toutes les DIRs se sont engagées depuis 2024 dans un projet stratégique coconstruit et collectivement porté au niveau national.**

Les quatre objectifs de ce projet national sont : garantir la sécurité des agents de la route et des usagers, mener la transition écologique des routes respectueuses de l'environnement, être un partenaire des territoires, garantir un service public de qualité pour les usagers.

Fort de ce contexte national et d'enjeux locaux d'ores et déjà prégnants, **la DIR Nord a lancé début 2025 une réflexion dont le thème est : « travailler ensemble pour faire ensemble la DIRN de demain »**. Cette démarche a donc pour objectif de s'adapter au contexte et d'imaginer la DIRN de demain qui en découlera tant en matière de métiers, de compétences que de simplification des processus. Elle se fonde sur l'écoute active et la coconstruction et doit conduire la DIRN à définir un plan d'actions concrètes pour les 3 prochaines années.

La présente consultation a pour objet de procéder à l'accompagnement du déploiement du projet stratégique de la DIR Nord pour la période 2025-2028.

Le cap stratégique se décline avec 6 axes stratégiques et une vingtaine d'actions prioritaires.

- 1/ La DIRN s'engage pour la sécurité et la qualité de vie au travail
- 2/ La DIRN reste au contact de ses territoires
- 3/ La DIRN 2.0 : transformation numérique et innovation
- 4/ La DIRN et ses compétences de demain
- 5/ La DIRN qui simplifie et mutualise
- 6/ La DIRN œuvre pour la transition écologique et sa responsabilité sociétale

- **Enjeux stratégiques :**

La DIR Nord est entrée dans une phase opérationnelle de mise en œuvre du cap stratégique et de ses actions. La DIR Nord souhaite être accompagnée dans le pilotage transversal de son projet stratégique afin d'en assurer le cadrage, la gouvernance, la coordination des parties prenantes, la conduite du changement, le suivi/la sécurisation de la mise en œuvre et l'évaluation des résultats.

Le prestataire doit agir comme facilitateur, garant de la cohérence globale du projet et catalyseur de la transformation organisationnelle. Le prestataire intervient ainsi comme partenaire d'appui à la transformation, en assurant une coordination transversale entre les différentes directions, parties prenantes et niveaux hiérarchiques. Son rôle ne se limite pas à l'assistance technique : il contribue dans son accompagnement à l'opérationnalité, l'outillage et au reporting.

- **Public cible :**

L'ensemble des agents de la DIR Nord doivent être mobilisés dans ce projet interservices qu'est le projet stratégique. Pour le moment, le séminaire des cadres de novembre 2025 a réuni l'ensemble des cadres (soit environ une centaine d'agents sur 630). L'équipe de direction ainsi que les pilotes d'action, donc l'ensemble du comité de direction, sont mobilisés sur le suivi de la mise en œuvre du cap stratégique. Dans le cadre de la mise en place de groupes de travail pour chaque action, les membres du CODIR sont mobilisés. Néanmoins, la mobilisation reste très concentrée sur des agents de catégorie A et la volonté est de réussir à mobiliser plus largement : des agents de catégorie B et C, ainsi que des agents présents sur les territoires (hors siège de Lille ou de Reims).

La mission du prestataire portera sur l'accompagnement de la DIR Nord avec :

- le maintien de la cohérence globale du projet stratégique et de ses actions ;
- l'accompagnement dans l'opérationnalité en agissant comme facilitateur auprès des pilotes pour faire avancer les fiches actions et mobiliser les groupes de travail ;
- la coordination transversale des groupes de travail et des agents, et plus largement mener une conduite du changement afin de favoriser le travail en interservices ;
- un reporting avec l'évaluation et la mesure des premiers résultats afin de les présenter lors du séminaire des cadres de novembre 2026.

G – ANNEXE FINANCIÈRE

Les prix sont rémunérés sur la base d'un montant forfaitaire incluant l'ensemble des sujétions de déplacements, d'organisation et de tenue de réunions nécessaires pour accomplir la mission.

Dénomination de la tâche	Quantité en jours	Unité	Montant en euros
Maintien de la cohérence globale du projet stratégique et de ses actions		Forfait	
Accompagnement dans l'opérationnalité en agissant comme facilitateur auprès des pilotes pour faire avancer les fiches actions et mobiliser les groupes de travail		Forfait	
Coordination transversale des groupes de travail et des agents, et plus largement mener une conduite du changement afin de favoriser le travail en interservices		Forfait	
Reporting avec l'évaluation et la mesure des premiers résultats afin de les présenter lors du séminaire des cadres de novembre 2026.		Forfait	
Total hors taxes			
TVA			
Total toutes taxes comprises			

H – DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE CANDIDAT SUSCEPTIBLE D'ÊTRE RETENU

Par application des articles R21-43-3 à 16 du code de la commande publique le candidat susceptible d'être retenu devra fournir :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdictions visées aux articles L2141-1, L2141-4 du code de la commande publique

- Les certificats fiscaux et sociaux
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) du code du travail

ou les documents équivalents ou déclaration en cas de candidats étrangers, traduits en français.

En sus, les attestations d'assurance seront remises avant la notification du marché.

Si le candidat retenu ne peut produire les documents dans les délais impartis par le responsable du pouvoir adjudicateur, ce dernier prononcera l'élimination du candidat et présentera la demande au candidat suivant dans le classement des offres.

De plus conformément aux **articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du code du travail et du code de la commande publique en matière de lutte contre le travail dissimulé**, il est demandé au titulaire du marché de bien vouloir déposer sur la plateforme en ligne « e-attestations » (gratuite) à l'adresse <https://www.e-attestations.com/fr>, les documents suivants : l'attestation fiscale et sociale à jour (valable 6 mois), la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

I – SIGNATURE DU MARCHÉ PAR LE TITULAIRE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus (paragraphe E4) ;

Nom, prénom et qualité du signataire (*) et des membres si groupement d'entreprises	Lieu, date et signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

J'accepte le versement de l'avance : ☐ Oui ☐ Non

(NB : l'avance n'est pas soumise à constitution de garantie à première demande)

J – SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

À : _____, le

Signature du Représentant du pouvoir adjudicateur